



La formation fédérale



Préambule

La formation devient un enjeu essentiel pour mener à bien l'ensemble du plan de développement fédéral, régional et départemental. La formation, c'est l'affaire de tous. Une fédération d'utilité publique ne peut rester en marge de l'évolution des pratiques.

Pour tenter de répondre à l'ensemble de ces problématiques, la réforme du système fédéral de formation de l'encadrement, s'appuie sur quelques principes de bases qui nous semblent incontournables :

- Les qualifications fédérales répondent aux besoins des clubs, dans le cadre d'une politique au service de ses licenciés et des missions qui lui sont confiées.
- Les qualifications fédérales sont en relation avec l'organisation des pratiques, riche de l'ensemble des disciplines de la Fédération Française de Natation.

Ainsi, ***la pluridisciplinarité est le socle de la culture fédérale.***

- ***Tout licencié doit être encadré par du personnel ayant reçu une formation.***

- Chaque personne ayant en charge des licenciés doit être ***en mesure d'assurer leur sécurité.***

- L'accès à une formation fédérale requiert pour le stagiaire ***d'être titulaire du diplôme du niveau sous-jacent.*** Toutefois, le dispositif permet au candidat d'accéder à la formation fédérale à n'importe quel niveau à condition d'avoir validé les compétences des niveaux sous-jacents. Cette obligation de validation des compétences des niveaux sous-jacents est vérifiée lors du positionnement.

- Dans son orientation pédagogique, la Fédération Française de Natation se positionne sur le principe de l'acquisition de compétences par la ***pédagogie de l'action.***

- La formation de ***l'encadrement est une des composantes essentielles de la labellisation des clubs.***

- les certifications fédérales s'appuient sur le principe de la ***certification professionnelle***

- Les activités s'exercent dans le cadre associatif, au sein des associations sportives affiliées à la Fédération Française de Natation.

- L'activité d'un breveté fédéral est exercée à ***titre bénévole ou professionnel (pour les personnes titulaires du BEESAN ou du BEES2°).***

L'engagement dans l'encadrement est un moyen de se placer au service des autres, d'acquérir une reconnaissance, voire de se constituer un livret de compétences. En réinvestissant les acquis de leur pratique, les jeunes sportifs continuent à vivre leur passion et à transmettre la richesse d'une culture vécue. Cette démarche peut, pour certains, susciter des vocations professionnelles, capitales pour notre mouvement fédéral.

Il est essentiel de favoriser, d'encourager et d'accompagner l'engagement de nos jeunes licenciés dans la filière fédérale d'encadrement.

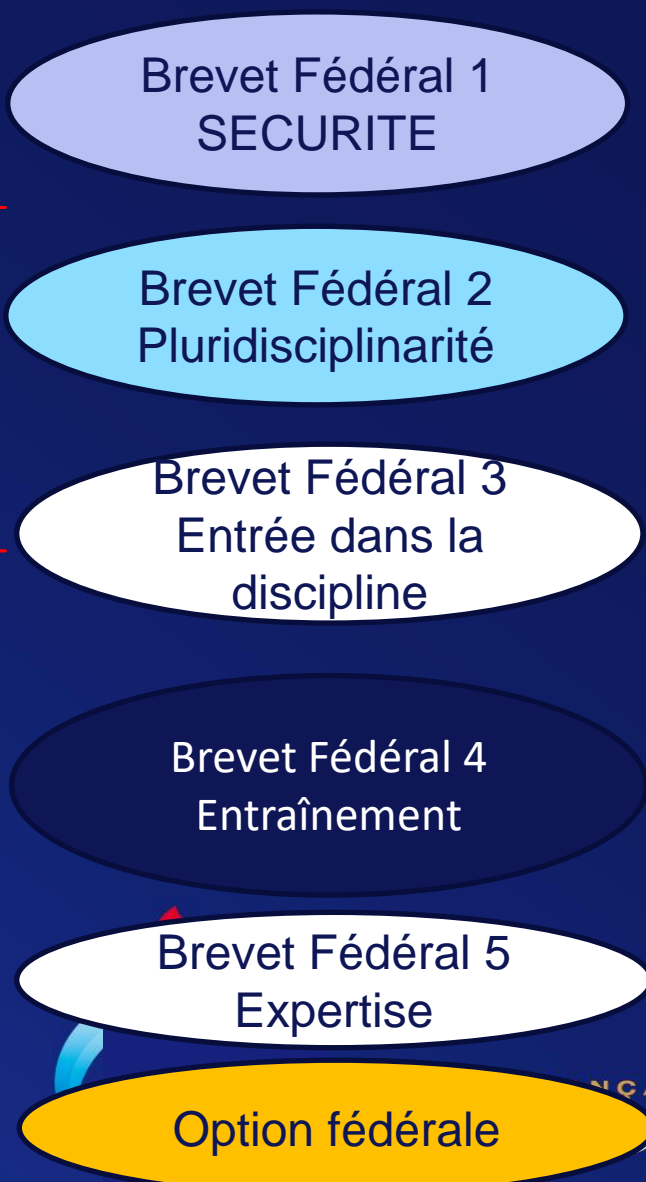
Autres Remarques importantes :

- La possession du diplôme ***Prévention Secours Civiques 1 est obligatoire*** pour obtenir un diplôme fédéral et **n'est pas dispensé par l'ERFAN**

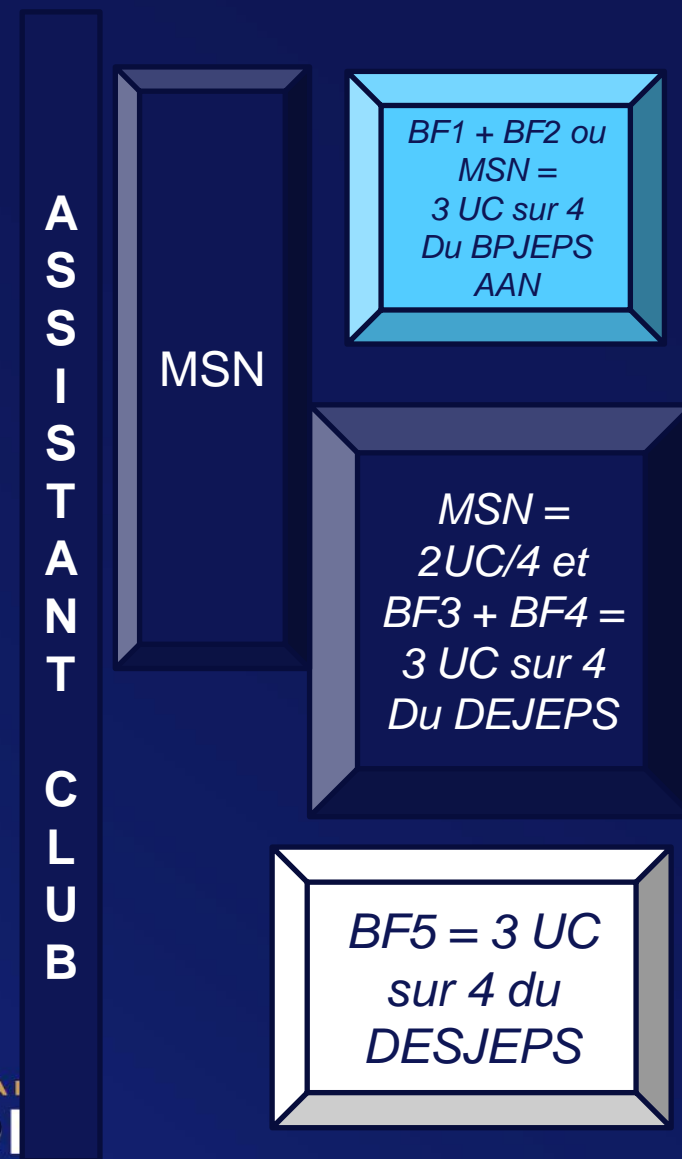
ACTIVITES SPORTIVES



BREVETS FEDERAUX



DIPLÔMES D'ETAT



Le rôle de l'Educateur Brevet Fédéral 1 :

- Il intervient dans le cadre d'un club affilié à la Fédération Française de Natation.
- Il encadre des personnes en vue de l'acquisition de l'ENF1 Sauv'Nage

Il permet notamment :

- De conduire des activités vers l'acquisition de l'ENF1 Sauv'Nage dans le cadre du plan de développement du club et du projet pédagogique.
- De participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial.
- D'assurer la sécurité des pratiquants de son groupe

Le diplôme :

- Le titulaire du Brevet Fédéral 1er degré peut encadrer, bénévolement, au niveau de l'acquisition du Sauv'Nage dans toute structure affiliée à la FFN.
- Le diplôme rentre dans la construction des brevets fédéraux réalisée dans le concept d'une filière de formation. Il en est le premier palier.
- La notion de filière est entendue comme une somme de compétences à acquérir dans le temps. Dans ce sens il est impossible de passer plusieurs niveaux de brevet fédéral dans une même saison sportive.

Son champ de compétences :

Le titulaire de l'Educateur Brevet Fédéral 1 réalise de manière autonome des interventions dans le domaine des activités aquatiques et de la natation vers l'acquisition de l'ENF1 Sauv'Nage, dans une logique de travail individuelle et/ou collective pour :

- Connaître le fonctionnement du club
- Participer à la promotion et au développement des actions du club
- Concevoir un projet d'action dans le cadre du Sauv'Nage
- Assurer le suivi pédagogique de son groupe
- Encadrer un groupe de mineurs en déplacement sans nuitée
- Assurer la sécurité des pratiquants

Les contenus :

Le Brevet Fédéral 1 est composé de 4 unités capitalisables (UC) à valider

- ✓ UC 1 : Participer au fonctionnement d'un club intégré dans son environnement territorial
- ✓ UC 2 : Encadrer les activités en vue de l'acquisition du Sauv'Nage en mobilisant les connaissances spécifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- ✓ UC 3 : Maîtriser les outils techniques nécessaires à la conduite des activités
- ✓ UC 4 : Accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition sans nuitée

Les modalités de certification :

Les certifications auront lieu en fin de formation, des épreuves permettent de valider les UC. Chaque épreuve est organisée en session "initiale" et session de "rattrapage".

Certification de l'UC1 et UC4

- La certification prendra la forme d'un dossier portant sur la connaissance de la structure du stagiaire ainsi que son expérience vécue pendant son stage en situation.

Certification de l'UC2

La certification s'articule autour :

- de la constitution d'un cahier de suivi pédagogique de son groupe tout au long de son stage en situation.
- de la préparation d'une fiche séance et de la conduite d'une séance sur son groupe d'animation

Certification de l'UC3

- La certification est composée de deux épreuves pratiques :
- La démonstration des différentes tâches du Sauv'Nage
- La réalisation d'un parcours de sécurité sur une distance de 50 mètres

Les conditions d'accès au Brevet Fédéral 1 :

Les pré requis à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation.

- Avoir 15 ans au minimum
- Etre licencié à la Fédération Française de Natation
- Présenter un certificat médical d'aptitude selon le modèle fourni (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

Satisfaire aux exigences suivantes en fin de formation

- Etre titulaire du test du Sauv'Nage
- Etre titulaire du PSC1 pour la délivrance du diplôme ou être inscrit à une formation avant la fin de la formation

Le choix de sa structure de stage :

- ✓ Dès l'entrée en formation, les structures d'alternance seront déterminées.
- ✓ Les structures d'alternance sont soumises à l'approbation du responsable pédagogique de la formation.

Les règles de l'alternance de proximité :

- Les stagiaires devront faire valoir auprès des structures la nécessité de répondre aux exigences des articles L3121-10 et L3121-34 du Code du Travail concernant la durée légale du temps de travail et du repos quotidiens : le total des heures journalières ne doit pas excéder les 10 heures, le temps de repos doit être au minimum de 11 heures et la semaine complète (heures centre et heures structure) doit être de 35 heures, soit un maximum de 10 heures par journée (travail en classe + stage pédagogique) et un repos de 11 minimum (ex : le stagiaire ne peut terminer son stage à 22 heures pour reprendre sa vie scolaire à 8h00).
- Il est préconisé de rechercher une structure permettant la mise en place de séances d'enseignement dans le cadre des apprentissage en vue de l'acquisition du Sauv'Nage.

Le choix de sa structure de stage :

- ✓ Les structures d'alternance doivent être affiliées à la FFN
 - ✓ Les structures d'alternance doivent être agréées ENF
 - ✓ Les structures doivent bénéficier d'un accord du Conseiller pédagogique coordonateur de la formation.
 - ✓ Le ou les groupes encadrés doivent être composés d'au moins six nageurs en vue de l'acquisition du Sauv'Nage.
-
- **Attention : Le stagiaire a la possibilité de choisir autant de structures d'alternance qu'il le souhaite pour répondre aux attentes de la formation.**
 - **Attention : Le stagiaire devra disposer dans sa ou ses structures d'un maître de stage de niveau au moins équivalent au BF2.**
 - **Attention : Le stagiaire devra veiller dans son organisation au sein de la structure à tenir compte des périodes de certifications.**

Les modalités pédagogiques :

Volume horaire global : 115 heures de formation comprenant :

- ❖ heures en centre de formation : 80 heures en centre
- ❖ heures en entreprises (associations sportives, structures privées...) : 35 heures + 4 heures de déplacement avec un groupe de mineurs

Répartition des heures en centre par UC

UC 1 : 15 heures 30 en centre = 19.5 %

UC 2 : 50 heures en centre = 62.5 %

UC 3 : 6 heures 30 en centre = 8 %

UC 4 : 8 heures en centre = 10 %

BREVET FEDERAL 1 : Vers le sauv'nage

Cette formation se déroule sur 3 modules de deux jours et une semaine complète pendant les vacances scolaires. Une réunion d'information est programmée le mercredi 6 janvier 2021 à 17h à la Ligue Calédonienne de natation.

Les sites d'accueil des différents modules seront communiqués ultérieurement.

Organisation prévisionnelle :

Samedi 23 janvier 2021 : Test de sélection et positionnement à la LCN

Samedi 6 et dimanche 7 février 2021 : Module 1

Samedi 13 et dimanche 14 mars 2021 : Module 2

Du mardi 6 au samedi 10 avril 2021 : Module 3

Samedi 15 et dimanche 16 mai 2021 : Module 4

Nombre de candidats : entre 8 et 15 candidats maximum

Coût:

- **IMPORTANT** : Les dates sont susceptibles d'être modifiées, les coûts liés aux repas ne sont pas pris en charge, possibilité d'amener son repas pour la pause déjeuner
- Retour des dossiers d'inscription pour le mercredi 20 janvier 2020.

